

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 459 613

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 79 16024

(54) Flotteur de pêche.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 01 K 93/00.

(22) Date de dépôt..... 22 juin 1979, à 9 h 53 mn.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 3 du 16-1-1981.

(71) Déposant : TOMBOLAN François, résidant en France.

(72) Invention de :

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Bugnion propriété industrielle,
4, rue de Haguenau, 67000 Strasbourg.

La présente invention représente un flotteur pour la pêche en eau douce permettant, de par ses orifices et ses formes, de faciliter la pénétration dans l'eau.

On a recherché, jusqu'à présent, la perfection d'un flotteur de par sa composition. On a pensé améliorer sa sensibilité par l'utilisation
5 de matériaux plus légers et de faible densité.

En premier lieu, le liège fut adopté, il n'a pas tardé à céder sa place aux plumes (de paon, d'oie, de porc-épic) ; ensuite, il y eut le balsa. Enfin, les plastiques ont fait leur apparition. Toutes les
10 recherches présentes et passées se sont surtout portées sur la composition spécifique du flotteur. C'est le règne de la matière en l'occurrence et la base des meilleures théories. Mais des controverses n'ont pas manqué de naître, à savoir quelle était la meilleure matière.

Encore une fois, tout ceci prouve combien la préoccupation majeure de tous les chercheurs fut depuis toujours et tout d'abord la recherche de la matière idéale. Comme le cercle des possibilités raisonnables de la matière est tout de même restreint, il a bien fallu
15 étudier la forme des flotteurs afin qu'elle puisse se plier aux théories modernes et répondre à l'impératif (pêches fines). La forme devrait résoudre à elle seule le problème de la résistance de l'eau à l'enfoncement et celui de sa sensibilité.

Mais les formes des flotteurs restent controversées, non pas que les modèles actuels soient moins techniques que les précédents, loin de
25 là, mais bien des pêcheurs restent indécis, perplexes, aussi essayait-on tantôt l'un, tantôt l'autre de ces flotteurs. A force de réflexion, on a fini par s'apercevoir qu'une erreur énorme était à la base de tous ces flotteurs ; ils avaient un corps compact et une enveloppe pleine fermée aux extrémités. Ces formes rendaient la pénétration
30 dans l'eau beaucoup plus difficile. Une résistance et une pression se

formaient sur toute la surface du flotteur, ce qui n'apportait en résultat aucune amélioration de la sensibilité à la pénétration du flotteur dans l'eau.

d. La question ayant été posée ? Il fallait trouver un nouveau flotteur.

35 Ce flotteur devait avoir pour premier objectif de simplifier à l'extrême sa sensibilité et sa signalisation à la touche et à la pénétration dans l'eau. Un flotteur pour toutes les pêches, un modèle unique, une seule forme pouvant seulement varier de par sa taille, et en fonction de sa forme se reliant à ses capacités de porteur de lest.

40 C'est ainsi que le flotteur souhaité devrait être en mesure d'être utilisé pour la pêche au vairon ou à la carpe. Ces flotteurs ne peuvent différer que par leur taille. La présente invention offre toutes ses qualités, elle intervient d'abord et de telle sorte que le flotteur lesté soit isolé, tout comme s'il n'existait pas sur la ligne.

45 Ensuite, elle accélère le mouvement de la pénétration du flotteur dans l'eau par ces orifices qui ont pour effet d'accentuer une plus grande sensibilité du flotteur à la touche et diminuent la résistance et la compression de l'eau sur toute la surface du flotteur. Ces orifices communiquent entre eux et ont la particularité de faire pénétrer l'eau dans la partie la plus dense du flotteur.

50 e. Ce flotteur a deux parties bien distinctes, un corps plein et compact très effilé dans sa partie inférieure 1 qui a la particularité de soutenir le lest de manière très appréciable.

55 Dans la partie supérieure du flotteur se trouvent les orifices 3. Ces orifices ont pour fonction de favoriser la pénétration de l'eau dans le corps du flotteur, à un point précis où la résistance et la pression de l'eau sont les plus denses. C'est ainsi que la résistance et la pression de l'eau sont supprimées.

60 L'eau ne trouve aucune résistance, étant donné qu'elle traverse le flotteur de part en part.

Au sommet du flotteur se trouve l'antenne 4 qui donne une très grande visibilité à la touche.

f. L'objet de la présente invention peut être utilisé pour toutes les
pêches en général, en eau courante ou en eau calme (rivière, canal,
65 étang, lac ou mer), pour les pêches au coup et de compétition.

REVENDEICATIONS

1. Flotteur pour pêche, notamment flotteur pour pêche en eau douce, caractérisé en ce qu'il comporte dans sa partie inférieure (1) un corps plein et compact et, dans sa partie supérieure, des moyens améliorant la sensibilité du flotteur dans l'eau.

5 2. Flotteur selon la revendication 1, caractérisé en ce que les moyens améliorant la sensibilité du flotteur dans l'eau sont des orifices (3) traversant de part en part le flotteur (1) pour une pénétration de l'eau dans le flotteur (1).

10 3. Flotteur selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce que les orifices (3) sont situés à un seul point précis où la résistance et la pression de l'eau sont les plus denses et s'équilibrent mutuellement.

15 4. Flotteur selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il comporte, à son sommet, une antenne (4) donnant une très grande visibilité à la touche.

FIG.1

FIG.2

FIG.3

FIG.4

